

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ 2016-2017

Projet « lettres / français » en classes de 3^{ème} / Professeur : Ch. Rempp

Objectifs

↪ L'orientation de l'Accompagnement Personnalisé tel qu'il est présenté ici repose sur le choix de ne pas créer de groupes de niveaux répartis sur des heures d'AP différentes (1 groupe plutôt classé « fort » et un autre plus ou moins en difficulté), afin de permettre une interaction entre les élèves, une mutualisation des compétences et éviter à certains élèves, les plus en difficulté, de se voir cantonner toute une année dans un groupe dit « faible » sans réel espoir d'évolution vers un autre groupe.

Ce choix pourrait aussi donner la possibilité aux élèves les plus aguerris en français de travailler à un rythme plus soutenu, sur des compétences plus approfondies et plus complexes, en prenant en compte la communication vers les autres élèves de la classe, l'échange et le partage des connaissances.

Ces éléments seront développés infra.

↪ La diversité des domaines de compétences du français (comprendre et s'exprimer à l'oral, lire, écrire, comprendre le fonctionnement de la langue, acquérir des éléments de culture littéraire et artistique) pourra être prise en compte dans le déroulement des heures d'AP.

↪ En AP, les élèves réaliseront des fiches méthodologiques sous forme de capsules vidéos, qui seront ensuite déposées sur la plateforme Moodle et mises à la disposition d'autres élèves (de la classe ou du niveau 3^{ème}), afin de constituer ainsi une banque de données pour les révisions du DNB et pour le passage en classe de Seconde.

Modalités :

- ↪ 2 groupes d'AP pour une classe de français (=2 créneaux horaires)
- ↪ 1 intervenant : professeur de lettres
- ↪ Travail régulier en salle informatique

Ressources numériques exploitées:

- ↪ Traitement de textes (compétences « écrire » et « comprendre le fonctionnement de la langue »)
- ↪ Logiciels d'enregistrement, smartphones, baladodiffusion (compétences « s'exprimer à l'oral »)
- ↪ Logiciel de création de vidéos : Jing, PowToon... (compétences « écrire » et « s'exprimer à l'oral »)
- ↪ Espace Numérique de Travail et plateforme Moodle
- ↪ Autres : à découvrir

Ces ressources devant être à disposition des élèves tout au long de l'année, il sera essentiel de s'assurer de l'accessibilité des logiciels sur le réseau de l'EPL dès la rentrée 2016.

* * * * *

Étape 1 : diagnostic initial (juin 2016)

À partir des évaluations communes faites en classe de 4^{ème}, au cours du mois de juin 2016, le professeur effectue, pour chaque élève, un repérage de compétences non maîtrisées dans les domaines 1 et 2 du socle :

- comprendre et respecter les consignes
- le verbe et son orthographe
- améliorer son écrit : identifier les erreurs d'orthographe et les corriger
- lire, comprendre des textes
- s'exprimer à l'écrit dans un niveau de langue correct

Étape 2 : travail de correction en îlots (1^{ère} séance AP, septembre 2016)

La classe est répartie en deux groupes, sur deux heures d'AP.

La répartition se fait selon la réussite ou non aux compétences évaluées dans l'étape 1.

- constitution d'îlots de 3-4 élèves, avec des compétences différentes
- dans chaque îlot, chaque élève donne au reste du groupe, à tour de rôle, la (les) réponse(s) correcte(s) figurant sur sa copie et explique aux insulaires comment parvenir à cette réponse.

Il ne s'agit donc pas, dans cette formule, de créer des groupes de niveau (de difficultés ou de réussite), mais de mettre en place une dynamique de groupes, permettant à chacun de valoriser ses compétences et de trouver de l'aide parmi les autres membres de l'îlot, de façon à ne pas enfermer les élèves les plus en difficulté dans une position défaitiste (« je n'y arriverai jamais », « j'ai toujours été nul(le) en français »...).

- ensuite, dans la partie « AP » de son classeur, chaque élève:
 - note le type de difficulté rencontrée ou la compétence non acquise dans sa copie (le libellé avec la référence au socle commun se trouve sur le sujet de l'évaluation) ;
 - puis, choisit un des éléments relevés dans sa copie et rédige la méthode, la compétence à mettre en œuvre pour ne plus buter dorénavant sur le même problème en lecture ou écriture : il s'agit de formuler clairement et de façon personnelle une aide simple et exploitable au cours de l'année ;
- enfin, chaque élève expose oralement, aux autres membres de son îlot, le résultat de son travail : ses coéquipiers le valident ou l'amendent, en justifiant et en débattant, si nécessaire, de la justesse de la correction à apporter.

Pour cette étape 2, les élèves auront effectué un travail qui sera récurrent et répétitif durant l'année :

- identifier le problème rencontré et la compétence correspondante
- rédiger une méthode de travail personnelle et réexploitable
- partager et échanger oralement

Étant membre d'un îlot, aucun élève ne se trouve isolé pour ce travail et peut profiter des aides et remarques de ses coéquipiers pour améliorer la rédaction de sa fiche méthodologique.

La diversité des compétences présentes dans un îlot doit permettre de rassurer les élèves les plus en difficulté.

Étape 3 : évaluation de la validité des fiches créées

Les compétences prises en compte en ce début d'année étant délibérément peu nombreuses et peu variées, le professeur donnera, en AP, à chaque élève, un mini-test (deux-trois phrases, par exemple) comportant la compétence travaillée dans l'étape 2.

En fonction de la réussite à ce test, les élèves reprendront, amélioreront ou non leurs fiches méthodologiques.

Étape 4 : une année d'Accompagnement Personnalisé

L'aide que constitue l'Accompagnement Personnalisé sera dépendante de la progression annuelle définie par le professeur : en fonction des compétences dominantes abordées dans chaque séquence et des méthodes non acquises ou difficultés rencontrées par les élèves au cours de ces séquences, selon aussi les approfondissements que nécessiteraient les divers aspects du programme de français. Il ne peut donc y avoir de planning détaillé et préétabli des heures d'AP.

Selon les compétences abordées dans les séquences, certains élèves n'auront probablement aucune remédiation à mettre en place : leur AP sera donc consacré à un approfondissement (culturel, littéraire, technique...), à une recherche ou une réalisation, liés à la séquence en cours et exploités également selon les modalités précisés ci-dessous.

Le fonctionnement schématique des heures d'AP sera le suivant :

>>> phase de décryptage et rédaction :

- a) repérage des compétences ou connaissances non acquises durant les cours en classe entière, les évaluations écrites ou orales ;
- b) définition d'îlots de travail, flexibles, modulables, de 2, 3 ou 4 élèves ;
- c) reformulation par l'élève de la compétence / connaissance à travailler : apprendre une leçon, appliquer une règle d'orthographe, savoir conjuguer, comprendre et lire un sujet de rédaction, enrichir son vocabulaire, etc... ;
- d) rédaction d'une aide, d'une recette pour l'acquisition de la compétence / connaissance ;
- e) rédaction d'un exemple pour illustrer l'aide ;
- f) rédaction ou copie d'un très bref exercice de validation de la compétence / connaissance, avec son corrigé : QCM, texte à trous... ;
- g) validation par le professeur du contenu de la fiche méthodologique réalisée.

>>> phase de mise en forme (avec logiciel Jing ou PowToon ou autre similaire) :

Le logiciel exploité aura été présenté et son emploi expliqué préalablement aux élèves.

- a) choix de la mise en page de la capsule et de l'insertion ou non d'un enregistrement audio (l'enregistrement serait une occasion de travailler l'oral, la diction, le niveau de langue...);
- b) création du film
- c) validation par le professeur ou amélioration de la capsule (contenu et/ou mise en forme)

>>> phase de partage :

- a) présentation de la capsule au groupe-classe, suivie d'un échange et éventuellement d'une amélioration de la capsule ;
- b) insertion de la capsule dans un cours accessible via Moodle, soit à la classe, soit à l'ensemble du niveau 3^{ème} : cette banque de données aiderait d'autres élèves et permettrait des révisions pour le DNB, tout en créant des ressources pour les élèves envisageant d'entrer au lycée en classe de Seconde.

>>> phase d'évaluation :

Les compétences traitées en AP feront l'objet de bilans réguliers :

- soit au cours de contrôles généraux (rédaction, analyse de texte...), mettant en œuvre plusieurs compétences,
- soit au cours de mini-tests, parfaitement individualisés et personnalisés : les compétences étant clairement et précisément définies, elles peuvent faire l'objet d'évaluations ponctuelles rapides (par exemple, Elève 1 : souligner l'attribut du sujet dans 3 phrases ; Elève 2 : relever dans 10 lignes de texte 4 mots appartenant au même champ lexical ; Elève 3 : noter le premier quatrain d'un poème à apprendre ; etc...).

Si une compétence / connaissance n'est pas acquise après la phase d'évaluation, elle sera reprise, mais devra être réécrite (cf. phase de rédaction).